



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service aménagement durable, urbanisme et risques

Motifs de la décision

Projet de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
de Cantebonne et du programme des équipements publics

Conformément à l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, le projet mentionné ci-dessus a été mis à la disposition du public du 24 juin au 26 juillet 2019 inclus. En complément de la synthèse des observations et propositions du public, ce document précise les motifs de la décision.

Contexte

L'opération d'aménagement dite d'Alzette-Belval a été inscrite, par décret du 18 avril 2011, parmi les opérations d'intérêt national, afin de répondre aux multiples enjeux auxquels est confronté ce territoire, tout en accompagnant le projet luxembourgeois d'Esch-Belval.

Elle a vu son outil opérationnel, l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Alzette-Belval, créé par décret du 6 mars 2012.

Le Projet stratégique et opérationnel (PSO) de l'EPA, approuvé par son conseil d'administration le 7 février 2014, définit les objectifs, la stratégie, les moyens qui seront mis en œuvre.

Dans le programme prévisionnel d'aménagement du PSO, qui identifie 26 zones d'aménagements, est prévu l'aménagement du quartier Cantebonne.

Le nouveau PSO validé par le conseil d'administration de l'EPA le 28 juin 2019 conforte ce projet de ZAC de Cantebonne.

Les principaux enjeux d'aménagement du projet de Cantebonne ont été identifiés dans le PSO et précisés par les pré-études urbaines réalisées en 2015 et 2016. Ils concernent les axes suivants :

- Conforter la centralité secondaire du quartier de Cantebonne ;
- Requalifier l'entrée de Ville de Villerupt ;
- Améliorer l'accessibilité, la desserte et le maillage du site et du quartier ;
- Développer une programmation mixte qui permettra de proposer une offre résidentielle adaptée à la diversité des besoins et de compléter l'offre de services, notamment en commerce de proximité ;
- Favoriser le développement de la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale en s'engageant dans la démarche de labellisation EcoQuartier conformément aux orientations stratégiques de l'État et au PSO ;
- Participer à la valorisation d'un continuum écologique entre le Bois de Thil et le Bois de Butte.

Le projet de la ZAC de Cantebonne

L'objectif du présent arrêté est de permettre la réalisation du projet d'aménagement du quartier Cantebonne à travers la création d'une Zone d'Aménagement Concerté.

La ZAC de Cantebonne a été créée par arrêté préfectoral du 19 septembre 2017. Le projet retenu était issu d'une analyse multi-critères de trois scénarii d'aménagement. L'analyse de ces trois scénarii ainsi que les échanges avec la population et les acteurs du territoire lors de plusieurs ateliers issus de la concertation préalable avaient permis de faire émerger les principes d'aménagement du projet de ZAC. Cette décision de création n'a pas été contestée.

Le dossier de réalisation comporte l'ensemble des pièces exigées par la réglementation ainsi que l'étude d'impact mise à jour et ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.

Il confirme la forte préoccupation affichée dès l'origine de réaliser un projet exemplaire en termes de développement durable, avec notamment la réalisation d'espaces verts importants et des connexions très étroites avec l'urbanisation existante. Ce nouveau quartier est d'ailleurs engagé dans la démarche de labellisation ministérielle EcoQuartier.

Les collectivités concernées, la communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette et la commune de Villerupt, ont délibéré favorablement et approuvé le dossier de réalisation, le programme des équipements publics et les modalités de financement de cette opération.

Les observations et la proposition recueillies à l'issue de la mise à disposition du public ne sont pas de nature à entraîner des modifications du dossier.

Rien ne s'oppose donc à la signature de l'arrêté préfectoral portant approbation du dossier de réalisation et programme des équipements publics de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Cantebonne sur le territoire de la commune de Villerupt.